

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion constitutive

Point 1 : Désignation des membres du bureau du Comité Social et Économique d'Établissement (CSE) Sopra Steria Group (Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint)

Un CSE sous obédience patronale grâce à une **alliance pro-patronale** de l'association syndicale Traid U*ion avec les syndicats minoritaires CFE-CGC et S3I.

Résultat ... Cette opportune entente a décidé de s'octroyer, anti démocratiquement, tous les postes du bureau :

Secrétaire : Traid U*ion

Secrétaire adjoint : Traid U*ion

Trésorier : Traid U*ion

Trésorier adjoint : S3i



Point 3 : Élection des membres du Comité Social et Économique Central de l'UES Sopra Steria Group.

Meli mélo incroyable lors de ce point pour ce premier CSE. La direction juridique, incapable de répondre aux questions des élus, veut s'en remettre à l'inspection du travail pour éclaircir son avis sur le mode de désignation des représentants du CSE au comité central de l'UES SSG. L'enjeu est important pour la direction :

- Soit comme toutes les fois précédentes, un scrutin proportionnel qui permet une représentation de la minorité au CSEC (2 sièges pour les majoritaires, 1 siège pour les minoritaires)
- Ou, comme demandé par la majorité, par un scrutin majoritaire qui ne permet pas une représentation de la minorité au CSEC (3 sièges pour les majoritaires, 0 siège pour les minoritaires)

Le point est reporté ultérieurement en espérant avoir rapidement la réponse ... et pas forcément une réponse qui arrange la direction ...

Point 4 : Désignation du représentant du CSE Sopra Steria Group au Conseil d'Administration de la société Sopra Steria Group.

Fini le bon temps où le CE avait un représentant issu des syndicats des salariés au conseil d'administration :

Comme pour le bureau du CSE la direction place ses pions et en particulier celui qui ne fera pas de vague chez les grands de ce monde qui nous dirige : le secrétaire du CSE ...



Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion constitutive

Point 5 : Désignation du référent du Comité Social et Économique d'Établissement Sopra Steria Group en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

L'entreprise voit son obligation de prévention renforcée, complétée par une obligation de réaction, par la mise en place d'un référent harcèlement sexuel car ce dernier, après sa formation, aura pour rôle d'être un soutien moral à toutes les victimes de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes sur le lieu de travail.

Nouveau poste lié au CSE, le référent du CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes aura aussi pour mission de renforcer la capacité des élus à être identifiés par les salariés comme recours possibles face au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes et de proposer des actions de prévention en ces matières.

Les affaires soulevées par le référent du CSE étant assez sensibles la direction ne laisse pas passer l'opportunité de placer un élu pro patronal là encore ...

Point 6 : Désignation des membres des commissions obligatoires :

- 6.1. Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT),**
- 6.2. Commission « orientations stratégiques »,**
- 6.3. Commission « Politique sociale, emploi et égalité professionnelle »,**
- 6.4. Commission « développement des compétences »,**
- 6.5. Commission « Situation économique et financière »,**
- 6.6. Commission des Marchés.**

L'esprit d'ouverture des syndicats pro-patronaux restant assez limitée, ils ne laissent même pas un poste par syndicat dans chaque commission. La répartition des postes sur les commissions obligatoires du CSE est la suivante :

La commission SSCT : sur 15 places, 12 pour l'alliance pro-patronale, 1 Avenir, 1 Solidaires, 1 CFDT.

La commission Orientation Stratégique : sur 9 places, 6 pour l'alliance pro-patronale, 1 Solidaires, 1 CFDT, 1 Avenir.

La commission Politique sociale : sur 9 places, 7 pour l'alliance pro-patronale, 1 CGT, 1 CFDT.

La commission Développement des compétences : sur 9 places, 7 pour l'alliance pro-patronale, 1 CGT, 1 CFDT.

La commission Economique et financière : sur 9 places, 6 pour l'alliance pro-patronale, 1 CFDT, 1 Solidaires, 1 Avenir.

La commission des Marchés : sur 9 places, 7 pour l'alliance pro-patronale, 1 Avenir, 1 Solidaires.

À noter : la très belle performance des élus S3I qui récupèrent 7 postes avec seulement 1 élu titulaire (déjà trésorier adjoint) et 1 élu suppléant. Pas mal ... quand on représente 226 voix aux élections Avec une plainte en cours contre ce syndicat ...

Point 8 : Représentants de proximité

Vos élus CFDT demandent à avancer la désignation de ces représentants, afin qu'ils soient auprès des salariés le plus tôt possible. En effet, l'assistance pour les Ruptures Conventionnelles et Licenciement n'attend pas ! De plus, les problèmes urgents locaux et personnels ne peuvent attendre des mois leur résolution !

En laissant le temps pour l'appel à candidatures, un CSE extra pour désigner les RP est décidé pour le 16 janvier.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion constitutive

Point 9 : Règlement intérieur du Comité Social et Économique d'Établissement Sopra Steria Group

Le CSE forme un groupe de travail afin de préparer une première écriture d'un nouveau règlement intérieur décrivant le fonctionnement des instances et des commissions du CSE. Affaire à suivre car la rédaction est toujours fastidieuse.

Point 10 : Acceptation du patrimoine du CE et de son affectation par le Comité Social et Économique d'Établissement Sopra Steria Group

Lors de ce CSE constitutif, les élus doivent accepter le patrimoine de l'ancien CE. Lors de cette acceptation, le législateur permet un transfert des fonds de fonctionnement (AEP) vers les fonds des œuvres sociales (ASC). C'est très inhabituel et les élus jugent bon de se saisir de l'occasion pour permettre de dépenser l'argent bloqué sur le compte de fonctionnement pour les œuvres sociales à tous les salariés.

Les élus votent l'acceptation complète du patrimoine du CE et le transfert des 3,325 M€ qui étaient sur le compte de fonctionnement vers le compte des ASC.



Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

Titulaires

Nathalie LACASSAGNE	SSG / Albi Toulouse
Pierre GIRAUDEAU	SSG / Bordeaux
Caroline RICHARD	SSG / Rennes
Alain MOIREZ	SSG / Toulouse
Donatella CORAGGIO	SSG / Manhattan
Mickaël RIOU	SSG / Montreuil

Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

AXWAY	pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62
SBS	cfdtsoprabanking@gmail.com
I2S	contact@cfdtsteria.com / 06 61 78 93 16
HR	Nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18

Suppléants

Jérémie CREN	SSG / Meudon
Carole PLANES	SSG / Toulouse
William BEAUMOND	SSG / Aix Marseille Toulon
Muriel NAUDY	SSG / Montpellier
François-Marie BRENGUES	SSG / Rodez
Nathalie ARGIS	SSG / Manhattan

Consultez notre blog :

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>

TWITTER : <https://twitter.com/CFDTSopraSteria>

Représentant Syndical au CSE

Thierry FORT	SSG / Bordeaux
--------------	----------------